



## **CONVENTION**

**ENTRE**

**DEFENSE MOBILITE,  
L'agence de reconversion de la défense**

**ET**

**LA TOULINE**  
**Association pour l'emploi maritime**  
**(Association reconnue d'utilité publique – décret du 08/07/2010)**

**RELATIVE A L'ACCES A L'EMPLOI CIVIL DES**  
**RESSORTISSANTS DE LA DEFENSE**

## Préambule

La politique du Ministère de la Défense en matière d'accès à une seconde carrière des militaires doit être en mesure, à la fois de répondre aux contraintes des armées (impératif de jeunesse, qualité des déroulements de carrière, maîtrise des départs) et de permettre aux militaires de quitter le moment venu l'institution dans de bonnes conditions, en leur donnant les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile.

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de militaires, sous contrat ou de carrière, quittent le service actif, en ayant acquis une aptitude à évoluer dans des structures organisées avec un certain nombre de savoir-être et de savoir-faire. Ils constituent un vivier composé d'hommes et de femmes motivés, formés tant sur le plan humain que technique et prêts à s'investir.

Par ailleurs, des flux supplémentaires de départs sont prévus au cours des prochaines années, traduction des réductions d'effectifs qui vont découler de la mise en œuvre des restructurations des armées.

### Défense Mobilité

La mission de reclassement du personnel quittant l'institution est confiée à « Défense mobilité », l'agence de reconversion de la Défense dont la direction est située 8 boulevard Victor -75509 Paris Cedex 15.

### La Touline

La Touline, association loi 1901, est depuis plus de 20 ans au service des marins. Reconnue d'utilité publique en 2010, elle a su gagner la confiance de tous par sa souplesse, réactivité et sérieux ; riche d'un réseau composé de nombreux professionnels du secteur maritime, elle connaît parfaitement les métiers maritimes et sait répondre aux armements maritimes ou employeurs qui souhaitent recruter et guider dès le début de leur recherche les personnels de tous horizons souhaitant intégrer ces métiers.

Ses objectifs :

- Favoriser l'emploi des gens de mer en partenariat avec les acteurs de l'insertion sociale et par une prospection auprès des compagnies maritimes et des entreprises de l'ensemble des secteurs maritimes : marine marchande, pêche, offshore pétrolier, nautisme, plaisance, grande plaisance et para maritime (portuaire...).
- Proposer des formations « clés en main » à la demande des employeurs, elle est reconnue organisme de formation,
- Informer, promouvoir les métiers de la mer, surtout vers les jeunes en recherche d'orientation, ou en demande de formation pour susciter des vocations.
- Se tourner vers l'avenir : proposer aux jeunes stages et embarquements sur le site [www.embarquements.fr](http://www.embarquements.fr), participation aux forums de l'emploi, aux journées « portes ouvertes », soutenir des projets de promotion des métiers maritimes...
- Evaluer les compétences et accompagner au cours des projets de VAE en tant que référent unique.

1989-2010 : 6000 adhérents, 9500 offres d'emploi dans tous les secteurs maritimes, 5100 placements de marins. Nombreuses sessions de formation...

L'association tient des permanences à Nantes et Lorient en complément de ses bureaux de Brest, Marseille et la Seyne sur Mer.

Partenaire historique de la Marine nationale, les actions développées par La Touline au profit des marins de tous grades, inscrits dans un parcours de reconversion, s'insèrent dans l'esprit du protocole, signé le 29 septembre 2008, relatif à la promotion de la reconversion du personnel de la Marine nationale vers l'emploi maritime civil, établi entre la Marine nationale, la Direction des Affaires Maritimes du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et le monde économique maritime civil représenté par le Cluster Maritime Français.

Aujourd'hui, fortes de leurs valeurs partagées, de la convergence de leurs intérêts, et de leurs relations durables, Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la Défense, et l'association La Touline décident d'officialiser leur partenariat construit sur la base d'échanges, et de pérenniser leurs axes de collaboration.

---

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour but de faciliter l'accès à l'emploi dans le domaine maritime civil des personnels militaires quittant les armées, des personnels civils en réorientation professionnelle hors des fonctions publiques ainsi que des conjoints de ressortissants militaires ou civils de la Défense.

## **Article 2 : Population visée**

Le partenariat se développe au profit de trois publics cibles :

- les militaires en activité engagés dans un parcours de mobilité professionnelle vers le secteur privé ou public et ceux rendus à la vie civile depuis moins de trois ans et toujours suivis par Défense Mobilité ;
- le personnel civil, en reclassement professionnel hors des fonctions publiques, quelle que soit sa catégorie, dont le projet professionnel est orienté vers le secteur privé ;
- les conjoints de ressortissants de la défense.

## **Article 3 : Méthodologie**

Le partenariat implique Défense Mobilité et plus particulièrement ses pôles de Brest, Toulon et Marseille, en liaison avec les permanents des bureaux de Brest, Marseille de l'association La Touline.

Au sein des trois pôles concernés sont nommés des « chargés de relations entreprises référents » dont les missions sont :

- d'être l'interlocuteur unique de La Touline pour la zone géographique concernée
- de transmettre aux membres du pôle et de ses antennes toute information relative au monde maritime civil
- effectuer le positionnement le plus en amont possible des candidats sur les offres d'emploi proposées.

cf. annexe 1 « Les interlocuteurs ».

### **3.1 - Orientation / promotion des métiers de la mer**

- Défense Mobilité et La Touline organisent à intervalle régulier des réunions collectives d'information sur les métiers de la mer et formations associées.
- La Touline diffuse à Défense Mobilité direction toute information ou support de communication relative à l'emploi dans le domaine maritime civil, susceptible d'accroître sa connaissance de ce secteur d'activité.
- Défense Mobilité s'engage à mettre en place sur son portail Internet [www.defense-reconversion.fr](http://www.defense-reconversion.fr) un lien direct avec le site [www.latouline.com](http://www.latouline.com) de l'association partenaire.
- La Touline est associée aux différentes manifestations publiques organisées par Défense Mobilité (forums, tables rondes, etc.)
- Défense Mobilité incite ses candidats à se diriger vers La Touline lors de la phase d'émergence de leur projet professionnel, dès lors que celui-ci les amènent vers le domaine du monde maritime civil

### **3.2 - Conseil et accompagnement dans les actions de formation et VAE**

Sur la base du guide recensant les organismes de la filière mer et les formations qu'ils dispensent présents sur l'ensemble du territoire français (métropole/outremer), La Touline assure une fonction d'information et de conseil sur les actions de formation du secteur maritime. Déclarée organisme de formation en 2005, elle peut également, sur demande des armements et des entreprises, proposer et élaborer des stages « clés en main » à destination de leur personnel. Enfin, La Touline est l'unique point relais Conseil du secteur maritime pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Par conséquent les deux partenaires conviennent ce qui suit :

- La Touline met à la disposition de Défense Mobilité son guide recensant les organismes de la filière mer et les formations qu'ils dispensent présents sur l'ensemble du territoire français (métropole/outremer) ;
- Défense Mobilité peut diriger vers la Touline pour un conseil spécialisé, les candidats dont la réalisation du projet professionnel dans le monde maritime civil nécessiterait d'obtenir un titre professionnel du secteur maritime ou de suivre une formation. La Touline les orientera vers les dispositifs de validation des acquis de l'expérience ou de formation les plus appropriés en fonction de leur profil et de l'emploi visé.  
La Touline pourra organiser des stages de formation au profit des candidats de Défense Mobilité dans le respect du code des marchés publics.

### **3.3 - Actions de placement vers des entreprises de tous les secteurs maritimes (pêche, Marine marchande, offshore pétrolier, nautisme, plaisance et para maritime...)**

- Les Chargés de relations entreprises référents proposent aux candidats dont le projet professionnel est l'accès à un emploi du monde maritime civil, d'adhérer à l'association La Touline afin de bénéficier d'un accès à toutes leurs offres d'emploi.
- La Touline communique aux référents mentionnés les offres d'emploi collectées en précisant les profils recherchés et les pré-requis nécessaires et, pour lesquelles l'association n'a pas de candidatures d'adhérents à proposer.

- Défense Mobilité s'engage à répondre au besoin en lui présentant des candidats dont le projet professionnel et les compétences correspondent aux attentes.

## **Article 4. Pilotage et évaluation des résultats**

### **4.1 Suivi statistique.**

Un suivi statistique des candidatures de ressortissants du ministère de la défense bénéficiant de la présente convention est mis en place.

Les tableaux statistiques communiqués par La Touline comprennent au minimum :

- le nombre de candidatures de ressortissants de la Défense qui lui ont été transmises dans le cadre d'une recherche d'emploi directe ;
- le nombre de candidats embauchés par le biais des mises en relations faites par La Touline ;
- le nombre de candidats aidés dans le cadre d'une mise en formation ;
- le nombre de candidats aidés dans le cadre d'une information VAE.

### **4.2. Suivi de l'exécution de la convention**

Défense Mobilité et l'association La Touline désignent un interlocuteur au niveau national et au niveau local.

- pour Défense Mobilité :
  - Au niveau national, le Bureau des partenariats externes et du reclassement dans l'emploi qui assure le pilotage ;
  - Au niveau local, les « référents La Touline » des pôles Défense Mobilité de Brest, Toulon et Marseille.
- pour l'association La Touline :
  - Au niveau national, la directrice de l'association sur délégation du président ;
  - Au niveau régional, les chargés de reclassement des bureaux de Brest et de Marseille,

Un comité de pilotage, composé de représentants de Défense Mobilité et de l'association La Touline, se réunit au moins une fois par an.

Le comité national de pilotage est chargé de veiller à l'application de la présente convention, de favoriser et faciliter la réussite des actions locales, d'organiser de manière conjointe le règlement de toute difficulté apparue dans le cadre de sa mise en œuvre.

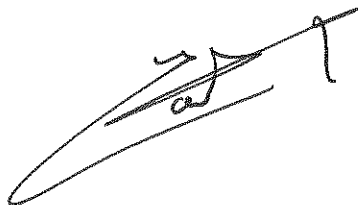
## **Article 5. Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans renouvelable par reconduction expresse et peut être résiliée à tout moment par écrit d'un commun accord entre les parties, moyennant un préavis de trois mois signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Brest, en deux exemplaires originaux, le 12 octobre 2010.

Le général de brigade Jean-Paul Martial  
Directeur de l'agence de reconversion de la Défense  
par ordre,

le capitaine de vaisseau André Martin  
Sous-directeur de l'agence de reconversion de la  
Défense

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AM', written over a horizontal line.

Monsieur Armel Le Strat,  
Président de La Touline

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AL', written over a horizontal line.